



Dépression lié au local de travail

Par **fbr**, le **10/12/2013** à **16:47**

Bonjour,

Il y a quelques années, mon employeur a décidé de déménager mon service en rez-de-jardin. J'ai remonté dès le début des problèmes de nuisances sonores me gênant dans mon travail. Cela a été partiellement résolu un temps par l'installation de cloisons (promises avant le déménagement), mais avec le temps, les nuisances se sont aggravées, l'entreprise louant de plus en plus souvent des salles, l'absence d'isolation au plafond et les passages incessants dans un couloir aux portes coupe-feu mal réglées devenait insupportable et j'en ai fait par a de nombreuses reprises a ma hiérarchie, sans résultat, jusqu'au jour (fin 2011) ou j'ai envoyé un email un peu vif. La, j'ai été déménagé dans les étages, et pendant 3-4 mois, les problèmes de santé (vertiges fréquents, insomnies, tension excessive, etc) dont on recherchait la cause en vain ont disparu.

Au bout de ces 3-4 mois, mon employeur m'a imposé de redescendre au rez-de-jardin, sans en discuter, s'appuyant sur des mesures de bruits qui ne montraient aucun risque pour l'audition, alors que ce n'était en aucun cas le problème. Rien n'ayant été fait pour résoudre les nuisances, les vertiges sont revenus. Je me suis donc rendu a la médecine du travail qui m'a envoyé vers un psy, qui lui, m'a diagnostiqué un burn-out. C'était en début d'année 2012.

Après un premier arrêt de 2 mois, visite de reprise et mot de la médecine du travail demandant a ce que je change de bureau ... sans effet ... 2-3 semaines après, rechute.

Second retour après 2 mois d'arrêt, re-visite de reprise avec a nouveau mot de la médecine du travail ... toujours sans effet ... rechute rapide.

Troisième retour après a nouveau 2 mois, rebelotte ...

Au final, j'aurais passé près de 9 mois en arrêt sur l'année.

Début d'année 2013, je reprends a nouveau en temps partiel thérapeutique. Cette fois, mon employeur m'a déplacé dans les étages. Une rechute suite a des difficultés avec les impots liées aux précédents arrêts, mais sinon, aucun problème, pas de vertiges, pas de problèmes d'équilibre, des nuits normales, tout va bien ... au point qu'avec mon médecin, nous envisageons une reprise a temps complet pour l'année 2014.

Pendant ces quelques mois en étage, mon service m'a rejoint et mon employeur a décidé de réemménager les bureaux du rez-de-jardin (alors qu'une trentaine de bureaux sont libres dans les étages). Il nous a été imposé d'y retourner en milieu de semaine dernière, malgré que les travaux ne soient pas terminés (peinture, isolation, stores, etc). Si les travaux semblaient être une amélioration sur le papier, au final, le résultat n'est pas fameux ... couloir bruyant (parquet, passage fréquents), portes qui vibrent, bruit généré par les traiteurs dans le hall juste au dessus, travaux de finission en cours ... résultat, me voila déjà en rechute après quelques jours dans mon nouveau bureau.

Quels sont mes recours ?

A noter que j'ai déjà repris rendez-vous avec la médecine du travail a titre personnel.

Par **P.M.**, le **10/12/2013** à **23:00**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il y a un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail dans l'entreprise et si vous l'avez alerté...

Par ailleurs, l'employeur doit respecter les indications du Médecin du Travail...

Par **fbr**, le **11/12/2013** à **00:17**

Le CHSCT a été alerté depuis de nombreuses années pour les anciens bureaux et celui-ci a alerté la direction a de nombreuses reprises ... sans effet pendant plusieurs années.

Cette fois, je n'ai pas eu le temps de l'informer ... j'ai recheté trop vite. J'ai néanmoins eu le temps d'alerter ma hiérarchie directe qui ne sait plus quoi faire par rapport a la direction.

Par **P.M.**, le **11/12/2013** à **08:09**

Bonjour,

Je vous conseillerais d'alerter de nouveau le CHSCT qui a peut-être même plus de poids sur l'employeur que votre hiérarchie...